



**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2019 – CONCERNANT LA  
RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU  
DONAIS, BRANCHE 9**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**PRENEZ AVIS QUE :**

L'adoption du règlement numéro 02-2019, concernant la répartition du coût des travaux d'entretien du cours d'eau Donais, Branche 9, a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	5 février 2019
Adoption du règlement	12 mars 2019
Avis public d'adoption du règlement	13 mars 2019

Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 13 mars 2019.

Sylvie Gosselin, MBA - DMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 13 mars 2019.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 13 mars 2019.

Sylvie Gosselin, MBA – DMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière